

EQUIPEMENTS DE SECURITE MONTAGNE 2017

GROUPES	INTERNATIONAL					NATIONAL				NATIONAL - REGIONAL							
	N	A	D-E	CN		ST	SP	D		N	FN	A	FA	E	CN-F, FC, F2000, CN, CM	GT de Série	
	ANNEXE J					ANNEXE J				ANNEXE J & RP pour FN		ANNEXE J & RP pour FA		ANNEXE J & RP pour CM		RP	
Armature de Sécurité																	
Harnais 5 points minimum homologués FIA Norme 8853/98 en cours de validité	X					X											X
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98 en cours de validité				X		REC		X							X		
Pare brise en verre feuilleté	X																X
Film anti-déflagrant																	RP
Extincteur 2Kg (poudre ou liste N°6) en cours de validité	X																X
Extincteur voiture fermée AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16 en cours de validité																	RP
Extincteur voiture ouverte AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16 en cours de validité				X												X	
Coupe circuit					X											X	
Vêtements et gants ininflammables (Norme obligatoire se référer au règlement combinaison. Normes FIA broderie uniquement, voir identification des combinaisons).				X													X *1
Cagoule homologuée FIA en cours de validité				X													X
Sous vêtements homologués FIA en cours de validité				X													X
Chaussure homologuée FIA en cours de validité				X													REC *2
Fixations supplémentaires : 2 par capot																	X
Anneau de remorquage AV-AR																	RP
Double circuit de freinage				X													X
2 rétroviseurs extérieurs				X													RP
Mousse d'arceau																	X
Type de réservoir carburant																	RP
Canalisation de carburant																	RP
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT				X													X
Système Retenue Frontale de Tête																	X
Siège homologué FIA en cours de validité				X													RP

Légende : X ou Obl = obligatoire ; REC = recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe.

Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6).

Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessous, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.

*1 A compter du 1er janvier 2018, Combinaison Norme FIA 8856-2000 Obligatoire.

*2 A compter du 1er janvier 2018, haut de sous-vêtements (t-shirt manche longue) norme FIA 8856-2000 Obligatoire.